



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2015

Prime d'activité : les étudiants et les apprentis ne doivent pas être les grands perdants du dispositif !

Alors que le Président de la République annonçait dimanche 19 avril l'élargissement du droit à la prime d'activité à l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans qui travaillent, le projet de loi qui sera présenté ce mercredi en conseil des Ministres exclut les étudiants salariés et les apprentis du dispositif.

Présentée début mars dans le cadre du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la prime d'activité prévoit de fusionner le RSA-activité et la prime pour l'emploi en une **aide unique et ouverte à tous les travailleurs, y compris aux jeunes de moins de 25 ans**. La FAGE avait alors salué la démarche de simplification et la volonté du Gouvernement d'intégrer tous les jeunes au droit commun.

La FAGE s'étonne, alors que le Président de la République confirmait dimanche l'ouverture du droit à cette prime pour tous les jeunes qui travaillent dès 18 ans, que les étudiants salariés et les apprentis n'y aient pas accès dans le projet de loi. Ce choix est en **décalage total avec la réalité vécue par les étudiants**, une des populations qui a vu sa précarité augmenter le plus entre 2011 et 2012 d'après un récent rapport de l'IGAS¹.

Refuser l'accès à cette prime d'activité aux étudiants salariés et aux apprentis reviendrait à leur infliger une triple peine : la **contrainte de se salarier davantage** que le reste des travailleurs pour compenser une aide dont ils ne bénéficieront pas, la **suppression du droit à la prime pour l'emploi** que plus de 100 000 étudiants touchent aujourd'hui, et leur **exclusion du droit commun**. **Les étudiants ne doivent pas être les grands perdants du dispositif !**

La FAGE demande à ce que les étudiants et les apprentis soient intégrés au dispositif de prime pour l'emploi, et **ce dès la première heure travaillée**. Instaurer un minimum d'heures de travail entraînerait la création d'un effet de seuil et pourrait **inciter les étudiants à augmenter leur volume horaire de travail pour pouvoir toucher la prime d'activité, au risque de compromettre leur réussite universitaire**.

La FAGE rappelle par ailleurs que l'élargissement de la prime d'activité doit être envisagé comme une mesure d'accès au droit commun. **Ce n'est pas au travers de la prime d'activité que doit se concevoir une politique de soutien aux budgets des étudiants, mais bien par la poursuite du chantier engagé depuis 2012 sur les aides sociales, notamment les bourses sur critères sociaux**.

La FAGE appelle le Gouvernement et les parlementaires à amender le texte de loi en faveur de l'inclusion de tous les jeunes, notamment des étudiants et des apprentis au sein du dispositif de prime d'activité. Y renoncer reviendrait à acter le fait qu'il existe des précarités plus "supportables" que d'autres.

La FAGE rappelle aussi sa volonté de **voir se concrétiser la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance** qui par son caractère progressif et la prise en compte de la situation globale de l'étudiant évitera toute forme de salariat contraint.

1. Evaluation de la 2^{ème} année de mise en oeuvre du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

contacts presse

Yoann Conan
Attaché de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
yoann.conan@fage.org

Alexandre Leroy
Président de la FAGE
06 86 63 41 44
president@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNQUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP